



- Légende**
- Arbre remarquable
 - Bâtiment remarquable
 - Courte
 - Exploitation agricole
 - Chemin de randonnée
 - Élément paysager à protéger
 - Marge de recul
 - Immeuble de la reconstruction - élément à protéger
 - Obligation de démolition
 - Zone de bloc
 - Maintien des rez-de-chaussée en commerce
 - Espace boisé classé
 - Élément paysager à protéger
 - Emplacement réservé
 - Orientation d'aménagement programmée
 - Obligation de démolition
 - Immeuble signalé
 - Zone inondable
 - Zone humide
 - Piédestal P.P.R.L.
 - Bâtiment
 - Parcelle
 - Commune

Approbation :
 Modification amplifiée n° 1 du 06/10/2016
 Modification n° 1 du 06/04/2017
 Modification n° 2 du 11/04/2019
 Révision allégée n° 1 du 11/04/2019

Éditeur :
 SIVIS 852
 11-1-2022

Source :
 - carte cadastre © Drees de Fiers
 - service urbanisme Fiers Agglo

Zone	Description
MAU	zone d'urbanisation future immédiate à vocation mixte
MAUD, MAUDN, MAUDL, MAUDS	zone d'urbanisation future immédiate à vocation d'habitat économique
MAU	zone d'urbanisation différée
MAUD, MAUDN, MAUDL, MAUDS	zone agricole protégée
AP	secteur sur lequel sont seuls autorisés les constructions, ouvrages ou travaux liés à l'activité de l'aéroclub
AN	secteur sur lequel sont seuls autorisés les équipements culturels, d'état civil
ANB	secteur de habitats et habitations seuls occupés par des gens non-agriculteurs
ANBbis	secteur de haute densité à accueil limité
AP	secteur sur lequel toute nouvelle construction est interdite
AN	zone naturelle protégée
AP	secteur sur lequel sont seuls autorisés les aménagements ou équipements de loisirs de sport ou de détente
UA	zone urbaine de centralité
UB	zone urbaine de centralité secondaire
UC	zone urbaine à dominante d'habitat collectif
UD, UD1, UD2, UD3	zone urbaine à dominante d'habitat individuel
UC	zone urbaine réservée aux grands équipements
UD, UD1, UD2, UD3, UD4	zone urbaine d'activités économiques diversifiées

